

**ORGANISATION de l'école PRIMAIRE 2017/2018**

Chers Parents,

Nous voici au début des vacances et déjà nous venons vous faire penser à la rentrée des classes.

Vous trouverez ci-dessous des informations et ci-joint la liste des fournitures (par niveau) dont il faudra munir votre enfant pour la rentrée.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances et vous disons à bientôt.

Cordialement,

O. SEVERAC  
Directeur

**PRERENTREE : VENDREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE de 16h 30 à 19h pour tous les élèves (primaire et maternelle).**

**Il est essentiel de venir à l'établissement ce jour-là** – en se présentant à l'entrée de l'école (parking salle multifonctionnelle, **grand portail rouge**) pour :

- Recevoir les manuels et les fichiers (ils doivent être soigneusement couverts).
- Recevoir le règlement de l'école et d'autres documents pour la rentrée.
- Vérifier les inscriptions et renseignements pour le transport scolaire.
- La souscription de l'assurance scolaire (l'individuelle accident) proposée par l'école qui est fortement recommandée.

**RENTREE DES ELEVES : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 à 8h 30**

Pour tous, sauf les **TPS enfants nés en 2015**

L'Association des Parents d'Elèves sera présente et vous offrira le café ou autres boissons.

**RENTREE DES TPS : LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 à 8h 30**

**QUELQUES INFOS :**

**1 - Présentation du fonctionnement des classes :**

- CM2A Mme DUMERCQ Chrystelle
- CM1B /CM2B M. RAFFIE Emmanuel
- CM1A Mme DAUGREILH Isabelle
- CE2 M. SEVERAC Olivier - Directeur / Mme FERRAND Clotilde
- CE1 Mme AUSSEL Natacha
- CP Mme BERTHOLOM Frédérique
- GS Mme BENOUAHAB Patricia
- MS Mme BERTHELOT Julie
- TPS/PS Mme DUCEUX Marie-Astrid
- ASH (adaptation scolaire) Mme JOLIVET Anne

La répartition des élèves dans les classes de CM1 et CM2 est faite par le directeur à partir des propositions des enseignantes. Vous saurez dans quelle classe se trouve votre enfant le jour de la prérentrée (**vendredi 1<sup>er</sup> septembre**).

**L'attribution d'une classe est définitive dès la publication des listes.**

**2 - Rythme scolaire hebdomadaire :**

- **Semaine de 4 jours.** Rappel des horaires de classe : 8h30 – 11h45 / 13h30-16h30
- Accompagnement pédagogique complémentaire : de 16h 30 à 17h 00 (lundi, mardi et jeudi) en fonction des besoins des élèves.
- Rappel des horaires de garderie : 7h 30 – 8h 30 / 16h 30 – 18h 30

Rue du vieux pont – 47440 – Casseneuil

Tél : 05 24 32 30 10 Fax : 05 53 41 03 74 e-mail : [directionecole@stpierre47.fr](mailto:directionecole@stpierre47.fr)

BLOG : <http://ecolestpierre.over-blog.com>

- Pour le primaire : **Etude surveillée**: 17h00 - 18h00 puis **garderie** : 18h00 - 18h30.

**ATTENTION** : Le centre de loisirs de Casseneuil fonctionne les mercredis. Inscription auprès du centre de loisirs au **05 53 49 31 89**

### **3 - Catéchèse : Caractère propre de l'établissement.**

- A la rentrée 2017, tous les élèves du CP au CM2 suivront un parcours de culture chrétienne sur le temps scolaire.
- A partir du CE2, pour les enfants qui désirent approfondir leur foi et préparer les sacrements, une catéchèse leur sera proposée **le mardi midi** (de 13h à 14h) dans les locaux de l'école.
- Des renseignements complémentaires concernant l'inscription à la catéchèse vous seront donnés à la rentrée.

### **4- Fournitures (liste par niveau ci-jointe):**

Les livres scolaires sont mis à disposition par l'école. Il est donc indispensable d'y apporter le plus grand soin. En fin d'année, les livres manquants ou dégradés démesurément par l'élève durant l'année scolaire, seront facturés à la famille.

### **5 - Assurance scolaire individuelle accident**

Tout élève doit être couvert par un contrat individuel accident extra-scolaire sans lequel il ne peut pas participer aux sorties scolaires et extra-scolaires : l'enfant est alors couvert 24 heures sur 24 et tout au long de l'année.

#### **1- Si vous choisissez l'assurance retenue par l'établissement :**

Elle vous permet d'avoir une garantie adaptée, des tarifs intéressants et en cas d'accident l'école s'occupe intégralement des dossiers : la famille n'a aucune démarche à effectuer et les remboursements s'effectuent de manière très rapide.

**Vous trouverez ci-joint un bulletin de souscription que vous remettrez complété le jour de la pré-rentrée - mettre le nom, prénom de votre enfant**– (Si vous avez plusieurs enfants, porter tous les prénoms de vos enfants sur le coupon).

**Pas de chèque, le coût de l'assurance FEC sera porté sur la facture.**

#### **2- Si vous choisissez une autre assurance**

Il est obligatoire de remettre à l'établissement le jour de la prérentrée, une attestation d'assurance justifiant d'une couverture « individuelle accident de type extra-scolaire » : certaines assurances, dites « scolaires » proposées dans le cadre du contrat multirisque ne sont pas de véritables assurances « individuelle accident ».

**ATTENTION** : Ne pas confondre cette assurance individuelle accident avec l'assurance responsabilité civile qui seule couvre les dommages que pourrait causer votre enfant à autrui.

### **6 – Ramassage scolaire**

Le ramassage scolaire est un service pour les familles. En bénéficiaire suppose l'acceptation totale du règlement intérieur qui sera remis le jour de la rentrée. Pour ceux qui empruntent le bus St Pierre, ils se verront remettre le jour de la rentrée la carte bus.

### **7 – Restauration-**

**ATTENTION** : Les régimes alimentaires particuliers ne sont pas pris en charge par l'établissement. Les élèves concernés (reconnus dans le cadre d'un PAI) et uniquement ceux-là, devront nous être signalés dès la rentrée. Ils devront apporter leur propre repas marqué à leur nom et conditionné dans un emballage isotherme. Ils auront la possibilité de réchauffer leur repas et de manger avec leurs camarades.

Vous aurez la possibilité de consulter les menus sur le BLOG de l'établissement à l'adresse suivante : <http://ecolestpierre.over-blog.com>

### **8– Facturation**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, la facturation sera envoyée par mail. **Merci de nous donner votre adresse mail.**

Nous attirons votre attention sur les principes suivants :

- La demi-pension comprend 4 repas par semaine. Le non-règlement de la demi-pension entraînera le passage en externat avec possibilité d'achat d'un carnet de 10 tickets-repas.
- Les externes qui souhaitent manger occasionnellement achètent, à la comptabilité, des carnets de 10 tickets-repas.
- Les modalités pour les **prélèvements automatiques** sont les suivantes :

<b>MATERNELLE</b>	<b>PRIMAIRE</b>
<b>A partir du 15/09</b> : règlement de la scolarité <b>A partir d'octobre jusqu'à juillet</b> : <u>2 prélèvements</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pour la cantine (frais réels)</li> <li>• 1 pour la scolarité</li> </ul>	<b>A partir du 15/09 jusqu'au mois de juin</b> : règlement de la scolarité + la cantine (forfait)  <b><u>A noter</u></b> : Une facture de clôture pourra vous être envoyée début juillet suivie d'un prélèvement au 15 /07 (études mois de juin, repas occasionnels, sorties ...).

Les prélèvements se font sur 10 mois et le 8 de chaque mois sauf le mois de septembre : ce sera le 15/09.

**Remarque** : Du fait des charges fixes, sont décomptées à hauteur de 50% :

- Les absences supérieures de 5 jours ainsi que les sorties scolaires. Toute réduction pour les motifs cités apparaîtra sur la facture.

Service comptabilité (ligne directe) au **05 53 41 68 69**– Prendre rendez-vous pour les cas particuliers –